



RELEVÉ MENSUEL BEWARN - BÉNIN

Mai 2018

INTRODUCTION

Le mois de mai 2018 a été marqué au Bénin par la suspension des mouvements de grève dans les secteurs de la justice et de la santé. Ces dernières levées de motion de grève ont baissé la tension sur le plan social. Sur le plan politique, les membres du Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée ont été installés dans leur fonction.

Dix-neuf (19) incidents dont onze (11) manifestations pacifiques, une (01) manifestation violente, cinq (05) arrestations, un (01) crime et une (01) catastrophe naturelle¹ ont été enregistrés dans le système national d'alerte précoce (Bewarn, www.wanep.org/news) au cours du mois de mai 2018. Ces différents incidents touchent les domaines "Démocratie et Gouvernance", "Social" et "Sécurité".

MAI 2018 : RECAPITULATIF DES INCIDENTS PAR DOMAINE

Sur le plan "Démocratie et Gouvernance"

Dix (10) incidents ont été enregistrés et concernent :

- **L'installation du COS-LEPI:** les nouveaux membres du Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée (COS-LEPI) ont officiellement prêté



APPEL À L'ACTION

La menace terroriste reste d'actualité au Bénin. Une nouvelle alerte est lancée, le 28 mai 2018, par le Directeur Général de la Police Républicaine pour rechercher un supposé terroriste présent sur le territoire national. Ces informations deviennent de plus en plus récurrentes. Cette alerte fait écho avec quelques autres incidents enregistrés dans la base de données du système d'alerte précoce opérationnalisé par WANEP-Bénin. On se rappelle que :

En novembre 2012, la Police nationale a arrêté et expulsé du Bénin Alhadji Mujahid Asari-Dokubo, reconnu comme le leader du mouvement indépendantiste nigérian « Force des volontaires du peuple du Delta du Niger ». Deux mois après, c'est-à-dire le 17 janvier 2013, trois prédicateurs islamistes ont été expulsés pour mesure de sécurité. Le 22 février 2013, le Ministère français des Affaires étrangères a alerté "sur des risques d'attentat ou d'enlèvement des français" dans la zone nord-est du Bénin. Cette alerte a été contestée par le Gouvernement en son temps. Le 17 décembre 2015, la France déconseillait à ses ressortissants de se rendre dans le parc W (qualifié de zone rouge). Dans la fièvre électorale de la présidentielle de 2016, des déclarations d'acteurs politiques ont fait état de risques sécuritaires sur le pays. En réplique, le 03 janvier 2016, le Secrétaire Général du Gouvernement a publié un communiqué contre les propos de l'honorable Rachidi GBADAMASSI relatives à une menace sécuritaire que constituait l'une des candidatures à la présidentielle. Toutefois, le 11 juin 2016 par message radio porté, le Chef d'Etat-major a attiré l'attention de l'ensemble des forces de l'ordre béninoises sur une menace terroriste sur le pays en demandant un renforcement du dispositif sécuritaire dans les zones menacées et au niveau des frontières. Ces différents incidents enregistrés nous convient à travailler sur la résilience des communautés béninoises dans les zones à risques.

Face à cette situation sécuritaire, WANEP-Bénin apprécie les efforts sécuritaires et recommande la nomination d'un coordonnateur nationale de la veille contre l'extrémisme violent afin de capitaliser les données et efforts des différents acteurs intéressés par la menace sur le terrain.

¹ L'incident est relatif à la mort de plusieurs milliers de poissons au niveau du lac Toho. En attendant d'avoir les résultats de l'analyse en cours, nous le classons dans cette catégorie.

serment au siège de la Cour constitutionnelle à Cotonou, le 08 mai 2018. Cet acte consacre l'entrée en fonction des nouveaux membres, qui se voient officiellement investis de leurs missions. Ces membres auront six mois pour actualiser le fichier électoral.

- **la destitution de maires** : Le Conseil des ministres du 16 mai 2018 a prononcé la révocation de Casimir Sossou, maire d'Aplahoué. Suite aux dénonciations de malversations financières effectuées par le groupe des frondeurs composé de 12 conseillers, l'inspection générale des finances a été dépêchée. Son rapport a confirmé les faits et qui se traduisent entre autres par la non organisation des séances de reddition de comptes suite à la mise en application de la délibération relative à la gestion de la gare routière d'Azové, la prise de décision dans des domaines de compétence de l'organe délibérant sans s'en référer à celui-ci, le non versement des recettes issues de la vente des tickets de droit de stationnement au titre de l'année 2016, le manquement aux devoirs de sa charge et l'utilisation à des fins personnelles des ressources de la commune. Du côté de la commune de Ouaké, les conseillers dissidents ont réussi à destituer le maire à l'issue d'un vote de défiance, le 17 mai 2018 par dix (10) conseillers pour, un contre et un absent.
- **des malversations financières constatées ou instruites** : Le Conseil des ministres du 2 mai 2018 a décidé de la radiation de vingt-sept (27) ex-officiers de la police et de la gendarmerie pour mauvaise gestion des fonds additionnels alloués aux unités de sécurité publique. Cette décision du Gouvernement est un signal fort dans le domaine de la lutte contre l'impunité. Le 30 mai 2018, l'ancien Directeur Général de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA), Jacob Ichola et trois autres cadres (Mouhamadou EL Hadj A. Moussa, Bio Seko Tabé et Mama Gao Aliou) de la même structure, ont été mis sous mandat de dépôt et incarcérés à la prison civile de Cotonou, dans le cadre de la procédure ouverte à leur encontre. Ces responsables de la SONAPRA sont accusés de malversations dans la gestion de cette structure.
- **la lutte contre les faux médicaments** : Le député Atao Mohamed Hinnouho, interné au CNHU où il suit des soins, s'est vu notifier par les autorités judiciaires un mandat de dépôt, le 02 mai 2018. Ce mandat a été exécuté le 13 mai 2018 où il a été incarcéré à la prison civile de Cotonou. Avant son dépôt dans la maison d'arrêt, il a été déjà signifié à l'intéressé sur son lit d'hôpital, au Centre national hospitalier de Cotonou (Cnhu) qu'il est placé sous mandat de dépôt dans le cadre de la procédure de flagrance suite à une plainte de la douane pour fraude fiscale.
- **la menace sur la liberté de presse au Bénin** : Le mois de mai 2018 a enregistré la fermeture de deux (02) quotidiens. «Le quotidien L'Audace Info » qui est suspendu pour un mois, du lundi 21 mai au mercredi 20 juin 2018 (inclus). Il est formellement interdit au journal de paraître pendant cette période». Le 23 mai 2018, le quotidien "La Nouvelle Tribune", un des principaux titres de presse, est suspendu jusqu'à nouvel ordre. Une mesure conservatoire prise par le président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Il estime que le journal a publié une série de propos injurieux et attentatoires à la vie privée du Chef de l'Etat Patrice Talon, en violation du code de l'information et du code de déontologie.

Sur le plan "social"

Quatre (04) incidents ont été enregistrés. Ces incidents sont relatifs à la suspension des mouvements de grève dans les secteurs de la justice et de la santé et à la clôture de la première session ordinaire de négociation gouvernement/centrales et confédérations syndicales. L'Union Nationale des Magistrats du Bénin (UNAMAB) a décidé de la suspension de la motion de grève au cours de son assemblée générale extraordinaire du 04 mai 2018. Cette suspension intervient après plus de deux mois de paralysie de l'appareil justice depuis 26 février

2018. Du côté de la santé, le collectif des syndicats du secteur a levé sa motion de grève de 96h qui paralysait les hôpitaux et centres de santé publics. Cette décision a été prise, le 09 mai 2018, à l'issue d'une assemblée générale tenue à la Bourse du travail par les agents de santé grévistes des 12 départements du Bénin. Le collectif appelle les travailleurs à se tenir prêts et mobilisés pour reprendre la lutte si le Gouvernement ne respecte pas les échéances fixées pour la mise en œuvre des engagements pris dans le protocole d'accord et ne se prononce pas sur la rétrocession des défalcatons opérées sur les salaires. C'est dans ce contexte que le dialogue social entre le Gouvernement et les secrétaires généraux de centrales et confédérations syndicales ouvert, le 11 mai 2018, à l'INFOSEC de Cotonou, a été clôturé. Les différentes parties prenantes affirment que les conclusions de ces discussions seront actées dans un document qui sera signé dès qu'il sera validé par chacun des acteurs. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a eu beaucoup d'avancée mais aussi des points d'achoppement sur lesquels les discussions vont continuer.

Sur le plan "Sécurité"

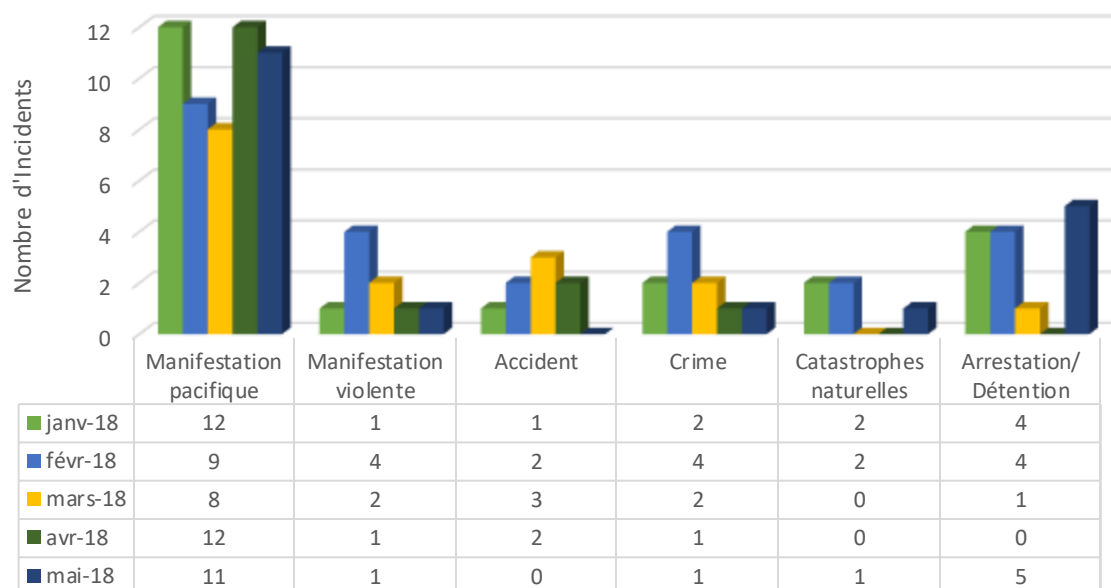
Cinq (05) incidents majeurs ont été enregistrés sur le plan sécuritaire. Ils sont relatifs à :

- ***la fermeture de toutes les brigades civiles :*** Dans un communiqué radiodiffusé du 21 mai 2018, le Directeur Général de la Police républicaine, Nazaire Hounnonkpè, a ordonné la fermeture de toutes les brigades civiles de sécurité sur le territoire national. Cette décision intervient suite aux nombreux désordres enregistrés dans le cadre des brigades civiles de sécurité dans les différentes localités.
- ***la présence supposée d'un terroriste au Bénin :*** La police républicaine a donné l'alerte dans un message porté adressé à toutes les unités sécuritaires opérationnelles, le 28 mai 2018. Selon le message d'alerte signé du Directeur Général de la Police républicaine, Nazaire Hounnonkpè, un certain terroriste du nom de Kaanich Hachem serait actuellement sur le sol béninois et à une position inconnue. Le Directeur Général appelle toutes les unités sécuritaires du pays à prendre des dispositions idoines afin de recouper toutes informations permettant de localiser ledit terroriste.
- ***à l'affrontement violent au niveau de la Coopérative d'aménagement rural de Grand Agonvi :*** L'affrontement est survenu à Koudo, une localité de Lokossa. suite à la récolte de régimes de palmier opérée par quelques individus dans la palmeraie de la Coopérative d'aménagement rural de Koudo, alors que l'accès aux palmeraies est interdit jusqu'à nouvel ordre. Dans les altercations, des manifestants ont fait usage de fusil de fabrication artisanale. On dénombre trois (03) blessés graves et six (06) motos calcinées.
- ***à l'empoisonnement supposé du lac Toho :*** Le 21 mai 2018, le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Gaston Dossouhoui est allé constater la mort de milliers de poissons tilapias au niveau du lac Toho, situé à Kpinnou, un village de la commune d'Athiémé. La thèse de l'empoisonnement est envisagée en attendant les analyses des prélèvements faits par les autorités sanitaires. Face à cette situation porteuse de menace sur la santé publique, la vigilance de tous les consommateurs est sollicitée. Le ministre de l'Agriculture a demandé aux populations de s'abstenir de consommer ces poissons qui pourraient s'avérer dangereux pour la santé. (21 mai 2018).

Une analyse des incidents fait remarquer une baisse de la tension sociale et une augmentation du sentiment d'insécurité. La suspension de quotidiens constitue une menace pour la liberté de presse au Bénin. Pour maintenir la paix relative dont jouit le Bénin, il est recommandé que :

- le Gouvernement et les acteurs sociaux maintiennent le dialogue pour éviter un retour de crise sociale ;
- le Gouvernement continue la lutte contre la corruption tout en rassurant la population de son impartialité ;
- le Gouvernement s'implique dans la résolution des crises au niveau des Coopératives de Grand Agonvi et de Grand Hinvi pour que cessent les affrontements violents ;
- les forces de sécurité travaillent davantage pour rassurer les populations.

Evolution des types d'incident dans le système BeWARN



Système Ouest Africain d'Alerte et de réponse rapide

Le Système d'alerte et de réponse rapide fait partie intégrante du Programme "Alerte Précoce et Réponse Rapide" (WARN) du Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP). A travers WARN, WANEP prend appui sur la société civile des 15 pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour opérationnaliser un système d'alerte et de réponses qui privilégie la sécurité humaine. Il est important de rappeler que le système d'alerte précoce développé par WANEP utilise des sources ouvertes dans la collecte des données et n'a donc rien à voir avec l'espionnage. Il ne pouvait en être autrement car l'objectif poursuivi reste la sécurité humaine. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs de WANEP-Bénin mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

WANEP-Bénin, 01 BP : 5997 Cotonou, Tél : 21 30 99 39 ; 61 00 53 53

Si vous souhaitez recevoir nos publications périodiques, merci de nous écrire au Email : info@wanepbenin.org ; wanepbenin.2015@gmail.com ;

Site : www.wanepbenin.org; www.wanep.org